



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 21 – Suède
Intervention de la Belgique
Date: 26 janvier 2015

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par la Suède pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment les avancements prévus dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ma délégation estime cependant que des mesures peuvent encore être prises afin de consolider les acquis de la Suède dans ce domaine. En particulier, la Belgique souhaiterait formuler une question en ce qui concerne l'incorporation législative de la Convention sur les droits de l'enfant dans le système législatif suédois, annoncée comme une priorité par le gouvernement suédois.

Q1 : A cet égard, la Belgique souhaite savoir si le processus a déjà été entamé et si le gouvernement suédois est en mesure de s'engager dans les meilleurs délais à établir une date butoir pour parachever cette incorporation.

En outre, la Belgique recommande aux autorités suédoises de :

R1 : considérer la ratification du 3^{ème} Protocole de la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications

R2 : promouvoir une perspective holistique des droits de l'enfant dans son assistance au développement à l'étranger, alignée à l'article 4 et 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je vous remercie Monsieur le Président.